

Compte Rendu du Conseil Municipal du 9 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi neuf octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal en session ordinaire s'est réuni au lieu et place habituels sous la présidence de Monsieur Gérard LÉON, Maire.

Présents : MM. LEON Gérard, MARECHAL Patrick, LE GUERN James, Mme CATOIRE Stéphanie, M. TABUT Cédric, Mme AIME Ghislaine,

Absent : -----

Excusés : M. COOLEN Denis,
M. COURDAVAULT Gilles (pouvoir à M. LEON Gérard)
Mme ALMEIDA Lynda (pouvoir à M. TABUT Cédric),
Mme BADEAU Annick (pouvoir à Mme CATOIRE Stéphanie),
M. CLAIRET Laurent (pouvoir à M LE GUERN James).

Secrétaire de Séance : M. TABUT Cédric

1) Décision Modificative n° 2 Budget Commune :

Une décision modificative est demandée par le Trésorier d'Auneau.

Cette dernière consiste en de nouvelles inscriptions – comme suit :

En dépenses

- Article 1331 2 333 €
- Article 202 4 180 €

En recettes

- Article 132 2 333 €
- Article 203 4 180 €

Le Conseil Municipal approuve - à 9 voix pour et une abstention – cette décision modificative.

2) Projet de fusion de la CCBA avec la communauté du Val de Voise :

Présentation et lecture par Monsieur le Maire du projet de fusion entre la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise et la Communauté du Val de Voise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal – à l'unanimité - approuve la fusion entre les deux communautés de communes.

3) Questions diverses :

Etablissement des tours de permanence pour les élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.

Demande des horaires de la cérémonie du 11 novembre 2015. M. le Maire informe qu'il attend de pouvoir joindre la paroisse afin d'avoir des horaires de messe pour définir les horaires de la cérémonie. L'école primaire attend les horaires pour pouvoir faire passer un mot aux enfants avant les vacances de la Toussaint, pour qu'ils viennent chanter la Marseillaise.

Demande de nettoyage des caniveaux de la Rue de Beauce.

Demande également pour tailler les arbres, les branches dangereuses au-dessus des routes, au niveau de la Rue du Moulin, de la Rue de Beauce et de la Route de Béville-le-Comte.

La séance est levée à 22 heures.